

Vous avez envie de jardiner autour de chez vous ? La ville vous accompagne ! Le permis de végétaliser "Mon jardin Palavasien" vous donne l'opportunité d'inviter la nature en ville.

#### **4 bonnes raisons d'y participer !**

J'embellis ma rue, mon quartier, mon pas de porte,  
Je participe au rafraîchissement de l'air et à l'amélioration de sa qualité,  
Je favorise la biodiversité en cultivant des plantes mellifères,  
Je crée du lien avec mes voisins pour arroser et entretenir cet espace.

#### **Qu'est-ce que le permis de végétaliser ?**

Ce dispositif citoyen permet de laisser plus de place à la nature en ville. Il laisse la liberté à chacun d'embellir son espace de vie proche, en proposant un projet de plantations sur le domaine public.

Il existe 2 formes possibles de végétalisation de l'espace public **proche de son domicile** :

L'adoption d'une jardinière de la ville, située non loin de votre domicile,

L'utilisation de vos pots en terre cuite ou en céramique (plastique à éviter).

Les plantes (fleurs ou arbustes conseillés) recensées dans notre catalogue sont peu consommatrices d'eau et adaptées au climat Méditerranéen.

A la signature du permis de végétaliser, la Mairie fournira un kit de bienvenue (1 par foyer).

#### **Composition du kit de bienvenue :**

Une plante aromatique (thym, sauge, lavande ou romarin),

Une visite conseil du service Fleurissement de la Ville,

De l'engrais,

De la terre végétale si besoin (10 litres max).

#### **Quel est votre engagement ?**

Pendant toute la durée de la convention (3 ans), vous vous engagez à arroser, à entretenir, à tailler, à évacuer les déchets résultant de la taille et à remplacer à vos frais les végétaux morts.

En cas d'abandon ou de non entretien de l'espace, le permis pourra être suspendu et les plantations seront retirées du domaine public.

#### **Comment obtenir un permis de végétaliser ?**

Deux campagnes de fleurissement auront lieu chaque année, au printemps et en automne.

#### **Les dates limites de dépôt de permis sont fixées :**

**au 15 février pour le permis de printemps,**

**au 30 septembre pour le permis d'automne.**

*Le dossier complet rempli et signé (formulaire de demande + charte),  
accompagné des pièces complémentaires, est à déposer en mairie ou à envoyer  
par mail à [monjardinpalavasien@palavaslesflots.com](mailto:monjardinpalavasien@palavaslesflots.com) .*

*Après étude des candidatures par la commission dédiée, vous serez contactés par courrier ou mail.*

*Alors si vous souhaitez participer à l'embellissement de nos espaces communs, n'hésitez pas, inscrivez-vous !*

#### **Plus d'infos**



#### **Fleurissement: Fleurissement**

Adresse : Allée des Loisirs 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 6h à 13h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Mobile 06 33 85 94 56](#)

[Mail](#)



**Ville de  
Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*